

INSCRIPTION DES PETITS A L'ECOLE MATERNELLE HENRI BOSCO

Année 2024-2025

Madame, monsieur

Soyez les bienvenus dans notre établissement.

Voici les étapes de l'inscription à l'école pour la rentrée 2024 qui se fait en plusieurs temps :

I- Si vous commencez vos démarches avant le 1^{er} mars 2024

1) Dans un premier temps, pour **l'admission école**, je vous remercie par avance, de bien vouloir me transmettre :

- **Une copie du livret de famille** (pages parents + enfants)
- **Une copie de la fiche de renseignements** (voir en PJ).

Ces 2 copies seront soit à me renvoyer sous **format PDF (pas de photo des documents, svp)** par mail à l'adresse : ecole.henri.bosco@wanadoo.fr, soit à me déposer dans la boîte aux lettres de l'école.

2) Dans un second temps, **à partir du 1^{er} mars** merci de faire **la pré-inscription en mairie**. Pour cela vous devrez vous munir de l'original et d'une photocopie des documents suivants :

- **Du livret de famille (pages parents et enfants)**
- **De la fiche de renseignements jointe à ce courrier**
- **Du carnet de vaccination à jour**
- **D'un justificatif de domicile sur la commune (facture internet, taxe d'habitation, échéancier eau ou EDF)**

La mairie vous délivrera alors **un certificat d'inscription** qu'il faudra me déposer dans la boîte aux lettres de l'école.

Ces 2 formalités sont à faire obligatoirement.

II- Si vous commencez vos démarches après le 1^{er} mars 2024

Inverser les étapes 1 et 2.

Ces 2 formalités sont à faire obligatoirement.

3) Dans un troisième temps, une fois que j'aurais récupéré les documents demandés, (copie du livret de famille, copie de la fiche de renseignements et certificat d'inscription), il faudra récupérer **le dossier école**.

Celui-ci sera à récupérer dans la bibliothèque de rue située devant l'école maternelle.

Il y aura **une partie à conserver**, et **une partie à remplir et à me rendre en la déposant dans la boîte aux lettres de l'école** dès que possible (Il ne sera pas nécessaire de remplir l'encadré « temps périscolaire » si vous ne le savez pas encore). L'assurance pourra être donnée à la rentrée.

a) A conserver : le dossier « école » avec les infos de base de l'école (4 pages) + règlement intérieur

b) A rendre :

- La fiche de renseignements (2 pages)
- La fiche d'autorisation de prise d'image
- La fiche d'urgence
- La fiche d'aménagement de la journée des Petits. Cette fiche n'est pas obligatoire, mais elle permet, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'obligation scolaire pour les enfants de maternelle, pour les parents qui le veulent et qui le peuvent d'alléger la semaine des enfants en enlevant une ou plusieurs après-midi(s) d'école. Ce document est contractuel entre l'école et la famille et sera validé par l'Inspectrice de l'Education nationale. Il pourra être revu en cours d'année avec l'enseignante : cela ne vaut pas un engagement pour l'ensemble de l'année scolaire.
- 4 photos d'identité récentes de votre enfant
- Le paiement de la coopérative scolaire si vous êtes volontaire pour aider l'école par ce moyen

4) Pour compléter l'inscription administrative merci de bien vouloir me donner les informations suivantes (soit par mail, soit sur un feuille jointe au dossier):

- Pouvez-vous m'indiquer s'il y a des choses importantes que je dois savoir au sujet de votre enfant (au niveau de sa santé ou au niveau de la famille par exemple...)
- M'indiquer où en est votre enfant au niveau de la propreté (acquise, en cours, pas encore entamée)
- Comment est gardé votre enfant actuellement.
- S'il a un ou une camarade de jeu qui lui sert de repère (gardé chez la même assistante maternelle, à la crèche, un voisin ou une voisine par exemple). Des enfants qui s'entendent bien mais qui ne soient pas « copains de bêtises ».
- Au contraire, s'il y a, le nom d'un ou plusieurs enfants avec qui l'association n'est pas bonne.

Enfin, ce qu'il faut savoir pour la rentrée scolaire de septembre 2024.

- Elle aura lieu le lundi 02 septembre 2024.
 - Actuellement, il y a 6 classes à l'école Maternelle.
 - Les 2 maîtresses de Petits sont Mme Françoise Debès (classe 6) et moi-même Mme Sandrine Marlet (classe 5). Nous sommes accompagnées par des atsems. Mme Josée Palazzo pour la classe 5 et Mme Maéva Avena pour la classe 6. Le nombre d'élèves par classe varie d'une année sur l'autre, il est en général compris entre 20 et 30 enfants.
 - Il y aura une rentrée échelonnée, ce qui signifie que nous accueillerons les enfants en 2 groupes : un groupe en début de matinée (de 8h30 à 9h45) et un second groupe (de 10h à 11h15). Ces 2 rentrées se feront en présence des parents qui resteront avec nous durant tout le temps d'accueil. Le premier groupe repartira avec les enfants à l'issue du temps d'accueil. Le second groupe ne sera présent qu'à partir de 10h. Cela signifie que pour la première journée d'école il faut pouvoir s'organiser pour être présent avec son enfant. Si vous avez une préférence pour l'un ou l'autre groupe, merci de me le dire par retour de mail.
 - Il n'y aura pas de cantine pour les Petits les deux premiers jours d'école.
 - Une liste de fournitures (très courte) sera affichée devant l'école quelques jours avant la rentrée.
 - La liste des classes sera affichée en même temps.
 - Pour la rentrée il faudra prévoir un sac en tissu marqué au nom de l'enfant avec, à l'intérieur, des vêtements de rechange au cas où il se produirait un petit accident ainsi que des petits sacs en plastique pour les vêtements souillés. Ce sac sera à accrocher au porte-manteau de votre enfant et il y restera. Nous y piocherons si nécessaire.
 - Si votre enfant fait la sieste à l'école il faudra apporter un petit oreiller. Le doudou est autorisé à l'école sans restriction. La tétine est autorisée seulement pour le temps de repos. Le matin elle devra être rangée dans une boîte placée dans le sac. Pas de tétine à la bouche en arrivant à l'école.
 - **Nous vous accueillerons le mardi 25 juin de 17h00 à 18h30 pour une réunion préparatoire à la rentrée. La présence des enfants est déconseillée. Cette réunion sera suivie d'une visite d'école à 18h30, à laquelle les enfants pourront participer.**
 - **Attention, les services de cantine et garderie ne sont pas gérés par l'école.** Pour toutes les questions de cet ordre, nous ne serons pas vos interlocuteurs.
La Mairie gère la cantine (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi), l'ALSH gère la garderie, le centre aéré et la cantine du mercredi. C'est auprès d'eux qu'il faudra faire les démarches d'inscription pour ces services :
- les services municipaux pour la **cantine** via : affaires-generales@coudoux.fr
- l'alsh pour la **garderie** et le **centre aéré** via : alsh-coudoux@loisireduc.org

Au plaisir d'échanger prochainement avec vous,

Sandrine Marlet
La directrice de l'école